



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_098
RÉHABILITATION DE LA CRECHE CROQU'ÎLE - SOLLICITATION D'UNE AIDE A
L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE
(PIAJE)

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Alessandro DI SOMMA, Conseiller municipal Délégué à la Petite enfance, rappelle à l'Assemblée que la Ville s'est engagée dans le cadre du schéma directeur de la petite enfance à développer les places d'accueil notamment par la réhabilitation de la crèche Croqu'île située rue René Coty.

Ce bâtiment de 880 m² a été initialement conçu pour accueillir deux structures respectivement de 41 et de 39 places. En 2006, la Ville a opéré une fusion des deux crèches en une seule structure de 80 places. En 2013, un audit interne a démontré la surcharge de l'équipement. La jauge d'accueil a été abaissée à 73 places pour permettre l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes.

La collectivité souhaite retrouver un fonctionnement dans de bonnes conditions d'accueil sur la pleine jauge de 81 places. La réhabilitation de la crèche va également permettre :

- d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants, des familles et des professionnels,
- de restructurer un bâtiment vieillissant et l'adapter au projet d'accueil,
- d'anticiper la rénovation énergétique afin de répondre aux exigences du décret tertiaire.

Le coût des travaux s'élève à 2,77 millions d'euros HT.

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, dans le cadre du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje), soutient les initiatives ayant pour objectif le développement de l'offre. La réhabilitation de cette crèche est éligible à ce soutien car elle permet une augmentation du nombre de places de plus de 10 %.

Le niveau de financement est déterminé par place dans la limite de 80 % des dépenses.

Pour la réhabilitation de la crèche Croqu'île, la Ville sollicite le Piaje socle de base (8 000 euros par place) et la majoration gros œuvre (4 000 euros par place), soit 972 000 euros.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé de la dépense	Montant HT	Partenaires	Montant	Taux
Réhabilitation de la crèche Croqu'île	2 769 900 €	CAF de la Gironde	972 000 €	35,09 %
		Autofinancement Ville de Mérignac	1 797 900 €	64,91 %
TOTAL DÉPENSES	2 769 900 €	TOTAL RECETTES	2 769 900 €	100 %

Les crédits seront inscrits en recettes, section d'investissement, au budget 2026.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide à l'investissement de la caisse d'allocations familiales de la Gironde - Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (Piaje)

- dans le cadre des travaux d'extension de la crèche Croqu'île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026

Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.